

**Etude CTIP –Centre technique des institutions de prévoyance / Crédoc sur l'équipement
des TPE/PME en complémentaire santé
Octobre 2002**

Les résultats de cette étude, menée auprès de 900 entreprises de moins de 250 salariés, sont les suivants :

- **73% des entreprises de 1 à 9 salariés prévoient une couverture santé,**
- 76% des entreprises de 10 à 49 salariés et 88% des entreprises de 50 à 249 salariés ;
- **dans 8 cas sur 10, cette complémentaire santé est obligatoire ;**
- **dans 80% des TPE / PME ayant mis en place une couverture santé, la complémentaire concerne tous les salariés de l'entreprise, qu'ils soient cadres ou non cadres ;**
- **dans 9 cas sur 10, la complémentaire santé d'entreprise s'étend aux ayants droit, sans surcoût dans la moitié des cas ;**
- au global, **94% des entreprises ayant mis en place une complémentaire santé participent à son financement** et prennent en charge en moyenne **53% de son coût ;**
- **dans 6 cas sur 10, la couverture santé est mise en place par décision au sein de l'entreprise** (accord d'entreprise, referendum, décision unilatérale de l'employeur).

Méthodologie

Enquête réalisée par téléphone en juillet 2012 auprès d'un échantillon de 900 responsables d'entreprises. Les entreprises ont été réparties selon trois tranches de taille (300 répondants par strate) : 1 à 9 salariés, 10 à 49 salariés et 50 à 249 salariés.

L'échantillon a été construit afin que chacun des trois sous-échantillons soit représentatif de l'ensemble des entreprises de la tranche d'effectifs concernée (taille, secteur d'activité, situation géographique).

Certaines simulations du CTIP, qui restent à affiner, donnent selon les cas de figure suivants : maintien de la contribution et réduction à due concurrence des cotisations sociales, transformation en salaire et réduction à due concurrence des cotisations sociales et suppression totale des contributions, un ordre de grandeur des bénéfices attendus par l'Etat des suppressions des exonérations sociales et fiscales compris entre 900 millions d'euros et zéro.

Ces premières estimations sont calculées à partir d'une hypothèse où 40 % des particuliers sont supposés re-souscrire une complémentaire santé.

